

Etablissement de servitudes d'ancrage et d'appui en façade des immeubles privés

Projet d'installation d'appliques d'éclairage public sur les façades de 19 immeubles situés rue Auguste Mounié dans le cadre du projet de réaménagement de la voie publique



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ADDITIF

Commune d'Antony

Sommaire

1. Historique et concertation du projet.....	3
1.1 Genèse du projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié.....	3
1.2 Les communications relatives au projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié	5
2. Présentation du projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié.....	5
Annexe	7

PREAMBULE

L'enquête publique relative à l'instauration de servitudes d'ancrage et d'appui en façade d'immeubles privés dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié a débuté le 12 février 2024 et s'achèvera le 26 février 2024.

Suite à la première permanence du commissaire-enquêteur en date du 12 février 2024, il a été demandé à la commune d'élaborer un document additif au dossier d'enquête publique.

Cet additif vise à retracer le projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié d'un point de vue global, historique, opérationnel et technique et démontrer l'intérêt de l'éclairage public en façade dans le cadre de ce projet d'ensemble.

En effet, le projet de servitude s'intègre dans le cadre d'un projet de réaménagement plus général de la voie. Aussi, il est apparu opportun de spécifier synthétiquement les différentes orientations et les travaux à venir sur cet axe central, artère principale de la commune d'Antony.

Par ailleurs, cet additif permet de corriger une coquille sur l'état parcellaire.

1. Historique et concertation du projet

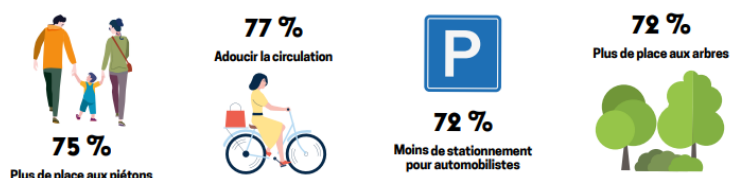
1.1 Genèse du projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié

Une première consultation du public sur le devenir de la rue Auguste Mounié a eu lieu en septembre 2019. La réponse a été massive et très claire : 5 200 habitants ont répondu (à titre de référence, lors des élections, il y a entre 20 000 et 25 000 votants) et souhaitent très majoritairement une rue Mounié accordant plus de place aux piétons en raison de son importante fréquentation et de son encombrement.

Aujourd'hui, les deux tiers de cet espace public sont à destination des véhicules automobiles (stationnement et circulation).

La Ville a pris acte de ces réponses et a travaillé pendant plusieurs années à un projet de réaménagement élégant dans la continuité de la place Patrick Devedjian, inaugurée en 2021 et appréciée par l'ensemble des habitants et notamment des riverains.

Consultation de 2019 : rappel des principaux souhaits exprimés



La pandémie de COVID 19 a retardé le projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié.

Une deuxième concertation, plus opérationnelle, a eu lieu pendant l'été 2023. A ce titre, la ville en a conclu que les antoniens, les usagers et les commerçants souhaitaient que la rue Auguste Mounié soit plus apaisée en matière de circulation et plus apaisante pour les piétons.

Parmi les 1 765 personnes qui ont donné leur avis lors de cette deuxième consultation 83% sont favorables au projet. Aussi, les travaux ont débuté en février 2024 et ont vocation à se terminer fin août/début septembre 2024.



La rue Auguste Mounié actuelle



La rue Auguste Mounié projetée

Il en ressort ainsi le souhait majoritairement partagé d'avoir un centre-ville plus serein donnant la priorité aux mobilités douces au sein duquel il soit possible de flâner.

La poursuite de l'intérêt général amène donc la municipalité à concevoir un projet de réaménagement de la rue Mounié libérant au maximum l'espace public, agrandissant les trottoirs en réduisant au minimum la chaussée circulante.

L'une des actions à mener pour libérer l'espace piétonnier est de supprimer l'emprise des candélabres en les ancrant en façade.

Ce projet a ainsi été coconstruit avec les habitants et les riverains et apparait comme répondre massivement à l'intérêt général sur cette artère, excessivement centrée sur l'automobile.

1.2 Les communications relatives au projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié

Outre les deux phases de concertation en 2019 et été 2023, la ville a communiqué massivement sur le projet.

Des réunions ont été organisées avec les commerçants, impactés par ce réaménagement en décembre 2023. D'autres réunions visant également à présenter l'ensemble du projet et la phase de travaux ont également été présentées aux riverains en novembre et décembre 2023.

Le site internet de la ville a publié un article présentant les différentes phases des travaux à l'ensemble des personnes concernées.

De plus, la Direction de la communication de la ville d'ANTONY a créé un canal Whastapp pour tenir informés les riverains et les commerçants de l'avancée des travaux. Une ligne téléphonique dédiée aux travaux a été créée.

Enfin, les différentes phases de concertation, les différents scénarios de circulation et plusieurs projections du futur réaménagement de la voie ont été présentés au fil de l'eau dans le magazine municipal "Vivre à Antony" en novembre, décembre 2023.

Le phasage des travaux et l'anticipation par la ville des problématiques qu'ils peuvent engendrer ont été détaillés dans le même magazine en janvier et février 2024.

2. Présentation du projet de réaménagement de la rue Auguste Mounié

Le projet de transformation de la rue Auguste Mounié englobe tous les domaines d'intervention d'une collectivité territoriale en ce qui concerne l'aménagement des voies de circulation.

Circulation :

Il est prévu le passage en zone 20 km/h de cet axe pour permettre le juste partage de l'espace public.

Voirie :

Le projet prévoit la pose de pavés sur la voie centrale et d'un revêtement en pierre calcaire sur les trottoirs non surélevés, le même que celui qui habille le parvis du théâtre Firmin Gémier - Patrick Devedjian pour une continuité esthétique du cheminement piéton. Ce type de matériau clair limite la formation d'îlots de chaleur en été. La ville est pleinement consciente des problématiques environnementales.

Il a été jugé opportun pour donner suite aux consultations de modifier la voirie actuelle (bitume) avec de la pierre de Bourgogne pour les espaces piétons et des pavés lisses de qualité pour l'espace central.

L'ensemble de l'espace public sera débarrassé de tous les obstacles qui entravent aujourd'hui la circulation des piétons : réverbères et poteaux de toutes sortes seront retirés.

La largeur des trottoirs passera de 3m à 5,5m permettant une meilleure circulation notamment au niveau des commerces ayant des étalages de vente et des terrasses.

L'idée étant de permettre le retrait de tout obstacle qui pourrait entraver la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite : poteaux, réverbères, mobilier urbain et borne d'information.

Stationnement :

Il est prévu la création de 8 places de livraison de dix mètres chacune et de 4 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Espaces verts :

La végétation a été largement abordée dans le cadre des deux consultations aussi, le projet prévoit la plantation d'arbres, en plus des 10 existants : aulnes, charmes, chênes et sorbiers et l'installation de massifs de plantes de part et d'autre de la voie.

La ville a également pris en considération le besoin d'installation de nouvelles assises autour des arbres.



Assises autour des arbres projetées

Eclairage public :

Le projet prévoit l'installation de 24 points d'éclairage fixés sur les façades des bâtiments riverains, objet de la présente enquête publique.

Vidéoprotection :

Déjà en place, les caméras de vidéoprotection assurent la sécurité des usagers et évitent le stationnement gênant.

Le projet d'installation de dispositifs d'éclairage public s'inscrit ainsi dans un projet de réaménagement global de la rue Auguste Mounié. Il vise à satisfaire les besoins et les demandes des habitants en centre-ville.

Annexe

Etat parcellaire modifié

ETAT PARCELLAIRE RECTIFICATIF

CADASTRE (situation actuelle)			Identité des Propriétaires	Observations
Section	Numéro	Adresse	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	
P	28	2, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 1 avenue Aristide Briand	ancrage n°1
P	272	6, rue Auguste MOUNIE	M. CABARET Régis	ancrage n°2
P	253	10, rue Auguste MOUNIE	SCI Mounié 10	ancrage n°3
P	253	14 bis, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 12-14 rue Auguste Mounié et 9 avenue Aristide Briand	ancrage n°4
P	23	18, rue Auguste MOUNIE	SCI des 18 et 20 rue Auguste Mounié	ancrage n°5
P	21	24, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 24 rue Auguste Mounié	ancrage n°6
P	18	30, rue Auguste MOUNIE	SA OGF	ancrages n°7 et n°8
P	133	34, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 34 rue Auguste Mounié	ancrages n°9 et n°10
P	285	40, rue Auguste MOUNIE	SCI Commerces et Logements	ancrage n°11
P	272	46, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 2 rue Velpeau Mounié	ancrage n°12
P	265	50, rue Auguste MOUNIE	SCI Turquoise	ancrage n°13
AK	12	31, rue Auguste MOUNIE	Mc Donald's France	ancrage n°14
AK	121	29 bis, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 29 bis rue Auguste Mounié	ancrage n°15
AK	121	23-29, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 23 au 29 rue Auguste Mounié	ancrage n°16
AK	16	19-21, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 19-21 rue Auguste Mounié	ancrages n°17, n°18 et n°19
AK	97	13, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 13 rue Auguste Mounié	ancrage n°20
AK	71	9, rue Auguste MOUNIE	SCI Le Cerisier	ancrage n°21
AK	90	9 bis, rue Auguste MOUNIE	Copropriété du 9 bis rue Auguste Mounié	ancrage n°22
AK	84	5, rue Auguste MOUNIE	Copropriété les Copropriétaires	ancrage n°23
AK	85	3, rue Auguste MOUNIE	Copropriété les Copropriétaires	ancrage n°24